

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juillet 2012

## HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par

M. Bourdouleix, M. Vercamer, M. Richard, M. Borloo, M. Demilly, M. Fritch, M. Fromantin,  
M. Hillmeyer, M. Jégo, M. Pancher, M. Salles, M. Sauvadet et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de quinze ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose d'élargir la circonstance aggravante à la minorité légale, en tenant compte de l'état de faiblesse dans lequel tout mineur peut se trouver face à un adulte harceleur, par exemple à l'occasion d'un stage, d'un apprentissage ou lors de la recherche d'un logement.